

CGT UNIVERSITE DE LILLE

Journal d'information de la CGT Université de Lille
Décembre 2018 - Numéro 6
Contact : cgt@univ-lille.fr



REMERCIEMENTS

La CGT - Université de Lille remercie chaleureusement tous les collègues qui ont votés pour ses listes lors des élections professionnelles le 6 décembre 2018. Avec 612 voix au Comité Technique d'établissement (29,30% des suffrages exprimés), la CGT - Université de Lille obtient trois sièges (sur dix) au CT, trois sièges (sur neuf) au CHSCT, et devient la première organisation syndicale de notre établissement. Au niveau du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CGT reste stable avec 18,6 % des suffrages et 3 sièges au CT-MESR, et 10% et 1 siège au CT-U. Enfin, au niveau des CAP ITRF académiques ou nationales, la CGT siège dans tous les corps (ADTRF, Tech, ASI, IGE, IGR). Nous remercions également l'ensemble des collègues mobilisés dans l'organisation des élections et soulignons leur implication et réactivité

face aux nombreux dysfonctionnements (bugs de la plate-forme de vote, absence partielle de notices individuelles de vote, etc.).

Lors de notre campagne électorale à la rencontre des agents sur leur lieu et leur poste de travail, nous avons noté plusieurs situations de travail difficiles ou diverses revendications légitimes. Une synthèse de revendications précises, sous la forme de cahiers de doléances, est en cours de finalisation. Nous avons commencé à travailler afin d'avancer sur ces situations et revendications, et nous reviendrons vers vous pour vous informer. Puis, pour construire ensemble l'indispensable rapport de force qui permettra d'obtenir satisfaction.

Résultats de la CGT - Université de Lille

Comité Technique Université de Lille	29,30%	3 sièges / 10
Comité Hygiène, Santé et Conditions de Travail	<i>idem</i>	3 sièges / 9
<u>CPE ITRF (BIATSS titulaires)</u>	37,30 %	3 sièges / 9
CCP (contractuels)	47,10 %	5 sièges / 8

Nous poursuivrons, avec les travailleurs de l'Université, à poser nos droits et à agir pour défendre nos intérêts, dans un contexte général difficile. La gestion de plus en plus technocratique, que ce soit au gouvernement ou à la Présidence de l'université, continuera en effet à s'en prendre aux travailleurs, et en particulier aux agents de la fonction publique. C'est pourquoi la CGT continuera en permanence à exiger que nos employeurs assument enfin leurs obligations vis-à-vis des travailleurs, en leur rappelant qu'ils engagent leur responsabilité civile et

pénale.

Dans l'immédiat, les syndiqués de la CGT reprennent la lutte au coté des lycéens et des étudiants, et avec tous les travailleurs du pays. La CGT appelle tous les collègues à participer à ces initiatives multiformes, pour les salaires et la dignité de tous les travailleurs, privés d'emploi, étudiants, lycéens et retraités de ce pays.



MOBILISATION DES GILETS JAUNES : LA CGT APPELLE À MULTIPLIER LES JOURNÉES DE GRÈVE ET DE MOBILISATION POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

Force est de constater que le mouvement des gilets jaunes n'est pas né dans les entreprises, ni à partir du contenu du travail. Le mouvement s'est organisé à l'extérieur des entreprises et est parti de celles et ceux qui se sentent méprisés, marginalisés et ne se sentent plus représentés. Le mouvement s'est appuyé sur les réseaux sociaux pour recréer du lien à partir du vécu. C'est par identification et en territoire que les ruraux, les précaires (jeunes et moins jeunes), les travailleurs pauvres (salariés du privé comme du public) issus très majoritairement des ouvriers, employés et professions intermédiaires, ainsi que les retraités se sont solidarisés, pour construire le mouvement en dehors du syndicalisme et des représentations traditionnelles. On constate que beaucoup de femmes et de retraités sont présents parmi les gilets jaunes. Cela interpelle le syndicalisme sur sa capacité à être présent au plus près de ces populations et être crédible

pour construire avec ces populations les réponses syndicales. Car la première violence est sociale, applaudie par le patronat et le capital : celle des bas salaires, celle de la loi travail, de la hausse de la CSG, de l'effondrement du niveau de vie des agents de l'état, des multiples régressions sociales et celle à venir sur les retraites. Ce n'est pas la répression qui réglera le problème mais la réponse aux revendications, celles que nous portons depuis des années à la CGT :

- augmentation immédiate et massive du point d'indice;
- revalorisation générale des traitements, pensions, minimas sociaux et salaires;
- droit à une retraite ou pension de 75% du dernier salaire dès 60 ans;
- droit à une carrière pour toutes et tous;
- arrêt du démantèlement des services publics dont celui de l'ESR.



EN BREF

Temps de travail

La direction est finalement revenue sur les possibilités d'aménagement des règles de gestion du temps de travail au regard de certaines situations particulières suite à des mobilisations d'agents. Sont ainsi exemptés de pause méridienne les agents de service commençant à 6 h et les appariteurs de l'après-midi, commençant à partir de 12h15. En ce qui concerne le Compte Épargne Temps, ce sont les dispositifs des ex. Lille 2 et 3 qui ont été retenus. La bascule des reliquats de congés sur Kelio est encore en cours. Le badgeage pour le Service Commun

de Documentation demeure pour l'instant maintenu.

www.consultation-femmes-cgt.fr

La CGT, vous la voulez comment? La parole aux femmes.

Cette consultation, qui s'adresse aux femmes syndiquées et non-syndiquées, consiste à répondre à un questionnaire sur les problèmes relatifs à la vie professionnelle, à l'articulation entre vie professionnelle et vie privée, à la vie hors travail. Le questionnaire prend 10 minutes, son analyse permettra de comprendre notamment les freins au militantisme des femmes :

La fusion et le "mieux disant": les tickets cadeaux de Noël

Des chèques cadeaux d'un montant de 15 euros ont été remis aux personnels pour chaque enfant âgé de moins de 14 ans, sans conditions de revenus. Nos anciens collègues de Lille 2 percevaient quant à eux 60 euros. La CGT demande que soit appliqué le principe de l'alignement par le haut, qui devait présider à la fusion, pour un chèque cadeau de 60 €, et pour une prime de fin d'année pour tous les agents, avec ou sans enfants.



PLAN DE REDRESSEMENT ET EXPLOSION DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Ce sont près de 200 personnes qui se sont retrouvées au siège de l'Université Paul Duez, jeudi 13 décembre. Une intersyndicale réunissant à la fois les personnels de l'université et les étudiants contre le plan de redressement proposé par la Présidence et l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.es étranger.es hors Union européenne. C'est pourquoi les élus CGT/FSU ont porté et défendu au Conseil d'Administration la motion suivante : "Suite au plan dit « bienvenue en France » le gouvernement multiplie par seize le montant des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires; passant à 2770€/an pour le niveau Licence (contre 170€ jusque-là) et à 3770€/an pour les niveaux Master et Doctorat (contre respectivement 243 € et 380 € jusque-là). Cette décision ne sera pas sans conséquences sur notre politique des relations internationales comme elle empêchera dès la rentrée prochaine de très nombreux étudiants, déjà inscrits au sein de notre université, de

continuer leur cursus universitaire. C'est pourquoi, les élus du conseil d'administration, réunis le 13 décembre 2018, demandent à la direction de l'Université de ne pas appliquer cette augmentation des droits d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020".

Dans le message que nous a envoyé le Président de l'Université le 10 décembre 2018, nous relevons cette phrase à propos de l'attitude "militante" du conseil d'administration : *Attaché à un service public de qualité accessible à tous sans condition de nationalité et à la dimension internationale de notre université, notre conseil d'administration a adopté collégalement dès le 22 novembre une motion qui « désapprouve le projet de hausse spectaculaire dès la rentrée 2019 des frais d'inscriptions pour les étudiant.e.s extérieur.e.s à l'Espace Économique Européen ».*

La motion en question a été proposée par Sud-étudiant et n'a malheureusement pas recueilli l'unanimité des votes du groupe Synergies.



PRIME DE FIN D'ANNÉE

Suite à l'intervention du Président de la République du 10 décembre 2018, la CGT Université de Lille a interpellé le Président de notre établissement sur l'opportunité d'un versement d'une prime de fin d'année de 1000€.

En effet, ce dernier saluait la mobilisation et l'engagement des personnels dans un courrier du 14 décembre. Il semblerait logique que les personnels, qui, pour beaucoup, ont été durement touchés par une forte dégradation des conditions de travail liée à la fusion des trois universités lilloises, reçoivent un peu plus que des mots.



COURRIER DES LECTEURS

*Bonjour, je suis titulaire catégorie C. Je perçois 166€ de prime chaque mois et n'ai toujours pas eu la régularisation prévue depuis janvier 2018. Quelles sont les solutions que vous me proposez ?
Bien cordialement.*



Réponse : Bonjour, les élus CGT sont intervenus pour demander au cours de plusieurs Comités techniques (CT) l'ajustement des primes. Au groupe GP3CT du 29/11/18 l'administration nous a garanti que les primes seront régularisées en décembre avec un effet rétroactif au 1er janvier 2018 (soit environ 750 euros bruts pour 2018). Puis votre prime passera à 230€ bruts par mois.